



RAPPORT FINANCIER
2002



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARC MEUNIER

Président d'honneur

BRUNO TABARIÉ

Président-Directeur Général

JEAN-FRANÇOIS ROVERATO

Administrateur

ANDRÉ TRICOIRE

Administrateur

MAX ROCHE

Administrateur

PHILIPPE DEWEZ

Administrateur

TOTALFINAELF FRANCE

Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

COOPERS & LYBRAND AUDIT

RSM SALUSTRO REYDEL

SOMMAIRE

- 2/5 ● **Rapport de gestion du Conseil d'Administration**
- 6 ● **Rapport général des Commissaires aux Comptes**
- 7 ● **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes**
- 8/9 ● **Bilan**
- 10 ● **Compte de résultat**
- 11/17 ● **Annexe**
- 18 ● **Tableau des filiales et participations**
- 19 ● **Résolutions**
- 20/25 ● **Développement durable**
- 26/27 ● **États consolidés au 31 décembre 2002**

RAPPORT DE GESTION

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Le secteur routier et les activités connexes d'Appia ont connu en 2002 un retournement de tendance après trois années de forte activité.

Outre l'effet attendu de la contraction des programmes des collectivités locales, comme à chaque début de mandature municipale, l'affaiblissement de la conjoncture économique a entraîné une diminution des contributions de l'Etat et pesé sur l'ensemble des investissements du secteur privé.

La construction de chaussées autoroutières a diminué de plus de 50 % et le secteur des réseaux technologiques est également touché par un ralentissement considérable des investissements et par la disparition de certains opérateurs.

Le marché européen reste très contrasté entre un dynamisme espagnol toujours aussi fort et une récession qui persiste en Allemagne.

ACTIVITÉ DU GROUPE

Cette conjoncture générale avait été anticipée et ses effets sur le niveau général de marge ont ainsi été limités dans la plupart des secteurs.

L'année a été marquée par des évolutions significatives du périmètre du Groupe. Dans les premiers mois de l'exercice, l'acquisition du Groupe Générale Routière, après cession des activités de terrassement et de génie civil, a renforcé les positions géographiques d'Appia, en particulier en Picardie et en Normandie, ainsi que dans les domaines de l'équipement de la route (Arbex) et des métiers de l'assainissement (TPA et NFEE).

Au dernier trimestre, l'acquisition des sociétés Cèze et Ciot a conforté la présence du Groupe dans la partie Est de la Région PACA et les opérations européennes ont connu une avancée significative. Une prise de participation minoritaire dans la société Wittfeld en Allemagne a permis de conforter les positions sur le marché allemand en particulier dans la construction de réseaux de chemins de fer. En Espagne, Panasfalto après avoir racheté les activités routières du Groupe familial Salvador Rus, basé à Séville et bien établi en Andalousie, est devenu par cette acquisition un des plus importants producteurs d'enrobés du pays.

La Région Nord/Pas-de-Calais a simplifié son organisation en regroupant des filiales opérant sur des secteurs communs ou limitrophes. La société Envimat, dans le cadre de son développement, a procédé à l'acquisition d'installations et de matériels nouveaux plus performants.

Les réalisations utilisant les produits et procédés spéciaux se sont également multipliées :

- revêtements Granuchape pour les routes départementales du Rhône, de la Loire, des Vosges et du Nord ;
- enrobés coulés à froid Actigrip en régions Rhône-Alpes, Auvergne, Midi-Pyrénées, Nord et Normandie ;
- revêtements Microphone sur la RN 6 à l'est de Lyon, la RN 7, la RN 79 près de Mâcon ou encore le Boulevard Fleming à Marseille ;
- enduits Bioflex et Actriprène en Auvergne, dans le Nord, le Calvados et la Manche.

Ouvert au public en novembre 2002, le tramway sur pneus – TVR de Caen, dont l'infrastructure a été réalisée par les équipes d'Appia Normandie, se développe sur une longueur de 13 km dans l'agglomération du « Grand Caen » facilitant les déplacements de la communauté étudiante tout en desservant la gare de Caen et le C.H.U.

Dans la Marne, pour la réfection des routes départementales, les équipes techniques d'Appia ont proposé des solutions originales et économiques permettant l'emploi de deux ateliers ARC 700 et la mise en œuvre d'un procédé de recyclage et de réemploi des matériaux en place.

Un autre exemple d'innovation est l'acquisition, en Ile-de-France, d'un prototype d'épandeur de liants doté d'un système de contrôle électronique et d'équipements réduisant les nuisances comme l'émission de poussières et assurant une meilleure régularité d'épandage.

De son côté, SCR Orléans a signé avec Cofiroute une convention pour la réalisation d'une planche d'essai sur l'A 10 entre Poitiers et Châtelleraut. Il s'agit de répondre aux orientations de la loi sur l'environnement, en évitant ainsi la mise en décharge de 10 000 tonnes de matériaux lors de la réfection de 5 km de voie lente.

Appia Grands Travaux, a rénové pour le troisième été consécutif, les enrobés drainants de l'autoroute A 1, cette fois sur un tronçon situé dans le district d'Arras et a débuté la réalisation des chaussées de l'autoroute A 87 et du contournement de Satolas.

En Alsace, la voie rapide du Piémont des Vosges a été mise en service fin novembre dernier. Ce tronçon de 7 km d'autoroute non concédée comprenant terrassements, enrobés et assainissements a été construit par Transroute qui, par ailleurs, a livré une plate-forme complète pour le compte d'Aldi à Colmar.

Après avoir participé aux travaux de l'aéroport de Lisbonne, Gailledrat a réalisé les couches de roulement en béton des voies d'accès et parkings du nouvel aérogare 2E de Roissy. Arbex est intervenu sur plusieurs chantiers de glissières en béton extrudé, notamment sur les autoroutes A 13 près de Bayeux, A 62 entre Montauban et St-Jory et le terre-plein central d'A 40 entre Viriat et le Pont d'Ain.

Parmi ses multiples réalisations, DLE a construit pour Gaz de France un tronçon de 60 km de tube acier entre Mantes-la-Jolie et Rouen. L'entreprise a aussi participé de façon significative à la construction en souterrain d'un collecteur principal permettant d'intercepter plusieurs ouvrages d'assainissement dits « de surface » et comprenant un puits circulaire de plus de 10 m de diamètre, ceci pour le Conseil Général du Val de Marne, dans l'environnement très urbanisé de la commune d'Ivry-sur-Seine.

Dans le secteur privé, les filiales d'Appia ont mené à bien de multiples opérations : plates-formes logistiques pour Europe Discount à Mâcon, Métro à Saint-Martin-du-Grau, aménagement de sites industriels pour Peugeot à Mulhouse et Thales à Pessac, construction de parkings, de centres commerciaux pour Casino, Truffaut ou Castorama.

Enfin, le nouveau Centre d'Etudes et de Recherches d'Appia (C.E.R.) inauguré à Corbas près de Lyon, souligne l'importance et l'enjeu de la recherche et du développement de produits nouveaux pour le Groupe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nature même des activités d'Appia lui commande d'assumer sa responsabilité sociale et sociétale comme sa responsabilité environnementale.

Troisième entreprise de travaux publics routiers en France, Appia mobilise son savoir-faire afin de permettre à ceux qui utilisent les nouveaux axes de circulation mis à leur disposition de vivre mieux tout en respectant l'exigence de sécurité des biens et des personnes.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

En 2002, Appia a poursuivi sa croissance externe tout en veillant à l'intégration de nouveaux collaborateurs dans le Groupe.

Au 31 décembre 2002, l'effectif total d'Appia (en hausse de plus de 15 % par rapport à 2001 due à la croissance externe) était constitué de 1 267 cadres, 4 011 ETAM et 9 946 ouvriers.

Dans le cadre de l'intégration de Générale Routière, les filiales d'Appia ont mené une politique prudente de gestion des effectifs doublée d'une adaptation aux besoins du marché, entraînant une baisse sensible du recours aux intérimaires (- 25 % par rapport à 2001).

Appia Ouest/Ile-de-France a dû mener une restructuration de son organisation pour s'adapter à une baisse conséquente de son marché. Dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, le traitement des cas individuels a permis de réduire le nombre de licenciements économiques, de nombreux reclassements ayant été effectués au sein des autres filiales d'Appia et du Groupe Eiffage.

La perspective de multiples départs à la retraite, la nécessité de renouveler les générations et de transmettre le savoir-faire sont les motivations sur lesquelles se fonde la politique de recrutement et d'accompagnement des personnels dans toutes les catégories socio-professionnelles :

- la participation à plusieurs forums a permis de faire connaître les métiers routiers aux jeunes étudiants, de les accueillir en stages sur les chantiers et dans les filiales ;
- la formation en alternance de chefs de chantiers, traitée en partenariat avec le CFC d'Egletons en 2001 avait donné de bons résultats. Elle sera reprise en 2003 ;
- les filiales ont accueilli des jeunes dans le cadre de l'alternance et Appia dispose d'un vivier d'une centaine de tuteurs mobilisés pour les accompagner.

En 2002, l'effort de formation a porté sur trois priorités :

- la prévention et la sécurité,
- la professionnalisation des métiers grâce à l'acquisition et à la maîtrise d'un logiciel interne d'achats et de préparation de chantiers,
- les formations destinées aux conducteurs et chefs de chantiers sur les techniques et les produits Appia, l'innovation et le recyclage.

Ces priorités seront poursuivies en 2003 qui verra aussi se réaliser la formation au CACES de tous les conducteurs d'engins d'Appia afin d'anticiper de deux années l'obligation réglementaire. Par ailleurs, Appia participe au sein de l'USIRF à une démarche concertée de validation des acquis professionnels.

Concernant la prévention et la sécurité, les indicateurs de suivi

des accidents du travail sont restés stables mais néanmoins trop élevés. Dans l'objectif de mieux faire, chaque région dispose d'un animateur prévention-sécurité et chaque filiale d'un correspondant-sécurité. Les CHST jouent leur rôle dans la prévention et l'analyse des accidents. Dans le cadre de la formation, le volume d'heures consacrées à la sécurité représente un tiers du total et près de deux stagiaires sur trois.

En 2002, toute la gamme des vêtements de protection individuelle a été renouvelée et un livret individuel de signes de sécurité adaptées à chaque métier (routes, assainissement, réseaux, ...) a été remis à jour et diffusé dans toutes les unités. Une attention particulière est portée au risque dû à la circulation des engins et des véhicules facteurs de nombreux accidents, notamment dans les phases de recul.

Des comités régionaux et un comité de branche dont le principe et la mise en place avaient fait l'objet d'un accord négocié en 2001 sont les instruments du dialogue social dans le respect du principe de subsidiarité qui fait de chaque filiale le premier lieu de concertation entre directions opérationnelles et représentants du personnel.

Un dispositif d'amélioration de la prévoyance mis au point et négocié avec PROBTP est applicable depuis le 1er janvier 2003. Chaque filiale peut y adhérer.

- La participation et l'intéressement représentent 9,9 millions d'euros.
- En 2002, toutes les filiales ont souscrit à l'accord de groupe qui prévoit l'affectation de la participation à un FOPE investi en actions Eiffage.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'activité d'Appia est diversifiée et décentralisée. Le nombre de chantiers ouverts chaque année est très important. Les sites industriels regroupent 57 carrières, 30 usines de liants et 171 postes d'enrobage.

La gestion de cet ensemble a nécessité la mise en place d'une politique qualité : aujourd'hui 65 % de l'activité d'Appia est réalisée avec une certification ISO 9000 en France et 70 % en Europe.

Une nouvelle étape va être franchie avec le développement des actions dans le domaine environnemental.

La Direction Qualité élargit ses compétences à l'environnement avec de nouveaux moyens pour définir et mettre en pratique la politique du Groupe en relation avec les exploitants. Elle assure une veille réglementaire. Dans les régions, des postes de responsables environnementaux sont créés.

- Deux entités, les premières du Groupe Appia, ont été certifiées ISO 14001 en 2002 : Gailledrat dans le béton à plat et les équipements de la route, et le poste d'enrobage SMEG près de Toulouse.
- En 2003, une vingtaine de centrales d'enrobage, usines et carrières devraient les rejoindre.

Dans le domaine des laboratoires, toutes les unités régionales devront être agréées Laboroute, à l'image des deux laboratoires déjà certifiés, Corbas (agglomération de Lyon) qui a l'accréditation Cofrac et Ciry-Salsogne dans l'Aisne qui est ISO 9000.

Appia a recyclé 1 million de tonnes de matériaux en 2001 et 1,5 million en 2002. Cette progression est due à la croissance externe (acquisition des entreprises Clamens et Verdolini), et surtout à la création de nombreuses plates-formes de recyclage dont le nombre est passé de 25 à 55.

RAPPORT DE GESTION

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

C'est un axe de développement dans lequel Appia s'est engagée ces dernières années en se dotant en outre d'une importante plate-forme Envimat en partenariat avec Eiffage Construction.

Appia participe au programme national de valorisation des déchets industriels et prévoit de signer prochainement un accord pour la valorisation de 500.000 T/an de laitiers.

Par ailleurs, une convention de recherche avec le Ministère de l'Équipement et l'ADEME s'est conclue par la soutenance d'une thèse sur le sujet des marchés d'incinération des ordures ménagères (MIOM) en janvier 2003.

La prise en compte des contraintes environnementales dans la définition de la gamme produits est déjà ancienne. La recherche et l'innovation sont déterminantes dans ce domaine :

- développement du recyclage des enrobés et des chaussées ;
- augmentation de la pénétration des huiles d'origine végétale en remplacement des huiles d'origine pétrolière ;
- développement des techniques à froid à base d'émulsion ;
- nouveaux revêtements pour réduire le bruit et améliorer l'adhérence.

2002 marque une nouvelle étape pour la prise en compte du développement durable dans les pratiques du Groupe Appia avec la poursuite des actions antérieures et la mise en place d'une organisation qui a pour objectif de développer les actions de certifications environnementales et les bons réflexes en matière de protection de l'environnement.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 1.895 millions d'euros, en augmentation de 10,5 % grâce à la croissance externe. A périmètre constant le volume d'activité est en retrait de près de 9 % après plusieurs années de progression. Cette contraction reflète celle observée sur les différents marchés des filiales du Groupe. La baisse a été particulièrement sensible dans le domaine des grands travaux routiers et autoroutiers touchant aussi Gailledrat et Arbex pour les équipements de la route et les glissières de sécurité.

Les métiers de construction de réseaux de télécommunications exercés principalement par Piani ont à nouveau été affectés par la baisse des investissements de France Telecom et des différents autres opérateurs.

En matière d'environnement urbain et de travaux d'assainissement, la situation a été plus favorable aux entreprises TPA et NFEE qui ont rejoint le pôle DLE dans le cadre de la reprise de Générale Routière.

L'intégration des agences de Routière Morin au sein de l'organisation régionale d'Appia et le souci d'une plus grande sélectivité dans la prise de chantiers ont conduit à une forte réduction de leur chiffre d'affaires dans certaines régions pour accompagner la baisse du marché.

En Espagne, Panasfalto réalise une nouvelle croissance de son chiffre d'affaires et maintient des résultats satisfaisants. De leur côté, les entreprises rachetées au groupe familial Rus en Andalousie enregistrent des performances conformes aux attentes, leur contribution aux chiffres consolidés d'Appia étant calculée prorata temporis.

En Allemagne, les filiales d'Appia ont su maintenir des résultats bénéficiaires malgré une activité en retrait de 7 % dans un marché toujours morose.

L'acquisition de Générale Routière a permis à Appia de renforcer de façon significative le potentiel et la production de ses carrières qui atteint 14,7 millions de tonnes.

La production de liants est restée stable et le tonnage d'enrobés qui s'élève à 8,5 millions de tonnes est en recul de 15 %.

Les marges dégagées par une grande majorité de filiales, dans un contexte de tassement de leur marché traduisent leur vigilance et leur sélectivité dans la prise d'affaires, mais aussi les effets des actions entreprises en termes d'organisation, de développement d'une politique d'achat, de préparation et de suivi de chantiers.

Le résultat d'exploitation consolidé qui s'est élevé à 40,1 millions d'euros soit 2,1 % du chiffre d'affaires, a été affecté par l'intégration de l'activité de Routière Morin déficitaire dans plusieurs secteurs et par les résultats décevants des filiales d'Appia en Ile-de-France.

L'intéressement et la participation ont bénéficié à une forte majorité de salariés du Groupe pour un montant global de 9,9 millions d'euros, soit 3 % de la masse salariale.

Après amortissement des écarts d'acquisition pour un montant de 6,3 millions d'euros incluant les opérations de croissance externe réalisées durant l'année et à la fin du précédent exercice, et une charge d'impôt de 16,8 millions d'euros, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 16 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'Appia S.A., recentrée sur sa fonction de holding et de société patrimoniale, s'élève à 7,2 millions d'euros.

Son résultat financier est constitué par les dividendes perçus en 2002, les résultats provenant des filiales en nom collectif et les charges de financement.

Le résultat net dégagé est un bénéfice de 35.326.347 euros après prise en charge d'un montant de 13.264.115 euros au titre de l'impôt sur les sociétés.

INVESTISSEMENTS

La croissance externe a représenté près de 70 millions d'euros pour Appia. Outre l'acquisition du Groupe Générale Routière, le développement d'Appia s'est concrétisé en octobre 2002, par l'achat en Espagne de Salvador Rus Construction, qui dispose de plusieurs carrières et postes d'enrobage en Andalousie et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 60 millions d'euros. Puis, en Allemagne, avec une première prise de participation de 30 % dans le capital de Wittfeld établi en Basse Saxe dans la Région d'Onasbrück et qui a réalisé 106 millions d'euros d'activité en 2002.

La modernisation et le renouvellement des équipements industriels et du matériel de chantier ont conduit le Groupe à investir 60 millions d'euros, comprenant les installations fixes de concassage renouvelées chez SC 113, et améliorées dans d'autres sites, deux installations mobiles de concassage de recyclés ainsi que deux installations neuves pour les centrales d'enrobage situées à Valenciennes et St-Thibéry.

De nombreux compacteurs, finisseurs, pelles hydrauliques et camions ont également été acquis.

Le renouvellement du parc informatique s'accélère également dans le cadre de sa mise à niveau pour SIIGMA (Système Informatique Intégré de Gestion des Moyens d'Appia).

PERSPECTIVES 2003

L'activité du Groupe ne peut échapper au climat d'incertitude qui résulte de la conjoncture internationale. Le consensus de la profession anticipe un tassement de l'ordre de 2 % en volume de l'activité routière en France, ainsi qu'un prolongement des tendances actuelles en Allemagne et en Espagne. Il paraît également prématuré de compter avec une reprise des investissements dans les secteurs des télécommunications et des fibres optiques.

Sur le plan de l'organisation, les mesures liées à l'intégration des activités de Générale Routière devraient produire les effets positifs attendus et l'Espagne verra doubler son volume de travaux en maintenant un bon niveau de marge.

Plusieurs dossiers actuellement à l'étude en France devraient aussi permettre au Groupe de concrétiser courant 2003 l'acquisition de nouveaux gisements de matériaux d'extraction ou recyclés.

Ainsi, pour 2003, l'activité consolidée devrait rester voisine de 1.900 millions d'euros et bénéficier d'une amélioration des marges du fonds de commerce routier de Routière Morin.

CONTRÔLE ET PARTICIPATIONS

Eiffage détenait au 31 décembre 2002 100% du capital d'Appia, qui ne possédait aucune action de sa société mère.

COMPTES CONSOLIDÉS

Appia est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe Eiffage et est, de ce fait, dispensée de l'obligation d'établir une consolidation propre.

Cependant, les principaux chiffres de l'ensemble formé par les Sociétés du Groupe Appia ont été indiqués ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il vous est proposé de répartir le bénéfice de l'exercice de 35.326.346,76 euros augmenté du report à nouveau antérieur créditeur de 8.243.677,86 euros, qui forme un total disponible de 43.570.024,62 euros, comme suit :

- distribution aux 7.093.687 actions d'un dividende global de 16.315.480,10 euros, le solde de 27.254.544,52 euros, étant affecté en report à nouveau.

Le dividende net sera ainsi fixé à 2,30 euros par action.

Pour le versement de ce dividende, il sera offert aux actionnaires la possibilité d'opter entre un paiement en numéraire et un paiement en actions nouvelles de la société dans les conditions prévues par la troisième résolution qui vous est soumise.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	1999	2000	2001
Nombre d'actions	5.911.487	5.911.487	5.911.487
Dividende / action	3,05 €	3,40 €	5,00 €

Votre Conseil soumet à votre approbation les comptes sociaux d'Appia S.A., l'affectation du résultat ainsi que l'approbation, conformément à la loi, des opérations ressortant des conventions réglementées.

Les statuts de la société ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2001 et le Conseil dans sa séance du 11 janvier 2002, exerçant l'option prévue à l'article 12.1 des statuts, a décidé de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'Administration, Monsieur Bruno Tabarié, seul mandataire social dirigeant.

Sa rémunération totale, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, versée en 2002 par Appia Gestion Développement, s'est élevée à un montant brut de 475.643 euros.

Les autres administrateurs ne perçoivent ni rémunération, ni jeton de présence.

Il vous est proposé de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, de Monsieur Max Roche, en remplacement de Monsieur Pierre Luciani, qui a mis fin à ses fonctions.

Il vous est également soumis le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur André Tricoire qui vient à expiration à l'issue de cette assemblée, ceci pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée de 2009 statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Monsieur Yves Nicolas ayant fait part de sa démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, il vous est proposé de nommer en ses lieu et place la Société Pricewaterhouse Coopers Audit S.A. pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée de 2005 statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

En conséquence, le Conseil vous propose d'adopter les résolutions qui vous sont présentées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT GÉNÉRAL

des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Appia, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 31 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Coopers & Lybrand audit
Membre de PricewaterhouseCoopers
Yan RICAUD

RSM Salustro Reydel
Michel BERTHET

RAPPORT SPÉCIAL

des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

● ACQUISITION DE TITRES

Lors de sa réunion du 27 septembre 2002, votre Conseil d'Administration a autorisé l'acquisition par la société APPIA de 22.000 parts de la SOCIÉTÉ D'ENROBAGE DE LA VALLÉE DE LA VERE, auprès de la société CARRIERES GARCIA, à leur valeur nette comptable de 352.000 euros.

Personne concernée par cette convention : Monsieur Bruno TABARIÉ, Président du Conseil d'Administration de la société APPIA et représentant de la société APPIA elle-même gérante associée de la société CARRIERES GARCIA.

● CESSIION DE TITRES

Lors de sa réunion du 27 septembre 2002, votre Conseil d'Administration a autorisé la cession par la société APPIA de 10.000 actions de la société OMNILUX à la société FORCLUM pour le prix de 191.800 euros.

Personnes concernées par cette convention : Messieurs Jean-François ROVERATO et Pierre LUCIANI, administrateurs de la société APPIA et respectivement administrateur de la société FORCLUM et représentant permanent de la société EIFFAGE elle-même administrateur de la société FORCLUM et actionnaire des deux sociétés.

● AVANCE D'ACTIONNAIRES SANS INTÉRÊT

Conseil d'Administration du 29 mars 2002.

Une avance d'actionnaires sans intérêt a été consentie par EIFFAGE à APPIA du 21 janvier 2002 au 21 mai 2002 pour un montant de 65.021.000 euros, en relais de l'augmentation de capital réalisée le 21 mai 2002.

Personnes concernées par cette convention : Messieurs Louis LESNE, Jean-François ROVERATO et Bruno TABARIÉ, administrateurs des sociétés APPIA et EIFFAGE.

● TITRISATION DE CRÉANCES COMMERCIALES

Conseil d'Administration du 29 mars 2002.

Une convention cadre de cession de créances a été conclue entre EIFFAGE et APPIA et différentes filiales de la société APPIA, d'une part, et un fonds commun de créances, d'autre part. Les conventions en résultant concernent :

- la centralisation au sein d'EIFFAGE des opérations de cession de créances par les filiales,
- la rémunération correspondante des filiales par EIFFAGE,
- la garantie donnée par EIFFAGE du reversement des encaissements de créances par les filiales.

Personnes concernées par ces conventions : Messieurs Louis LESNE, Jean-François ROVERATO et Bruno TABARIÉ, administrateurs des sociétés APPIA et EIFFAGE.

● SUBVENTION

Conseil d'Administration du 11 janvier 2002.

Une subvention de 10.700.000 euros a été versée par EIFFAGE à APPIA, en application de la garantie conférée lors de l'acquisition des actions GÉNÉRALE ROUTIERE.

Personnes concernées par cette convention : Messieurs Louis LESNE, Jean-François ROVERATO et Bruno TABARIÉ, administrateurs des sociétés APPIA et EIFFAGE.

2. CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

● PRÊTS ET AVANCES

En 2002, des prêts et avances ont été consentis ou maintenus au profit de diverses filiales et sociétés apparentées. Ils s'élevaient au 31 décembre 2002 à 102.138.640,67 euros.

Inversement, des avances ont été reçues ou ont été conservées de diverses filiales et sociétés apparentées. Elles s'élevaient au 31 décembre 2002 à 156.557.008,54 euros.

Les intérêts comptabilisés en 2002, d'une part en charges, d'autre part en produits, ont été respectivement de 7.388.030,02 euros et 6.977.910,66 euros.

Paris, le 31 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Coopers & Lybrand audit

Membre de PricewaterhouseCoopers
Yan RICAUD

RSM Salustro Reydel

Michel BERTHET

BILAN

au 31 décembre 2002

Actif en milliers d'euros

	2002			2001
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	84		84	84
Immobilisations corporelles	32 612	11 887	20 725	19 939
Immobilisations financières	351 819	20 629	331 190	240 528
Total I	384 515	32 516	351 999	260 551
Actif circulant				
Créances :				
Clients et comptes rattachés	1 972	687	1 285	5 893
Autres	179 167	1 235	177 932	142 947
Valeurs mobilières de placement	8 035		8 035	13 686
Disponibilités	2 332		2 332	5 909
Total II	191 506	1 922	189 584	168 435
Charges à répartir (III)				36
Total général (I+II+III)	576 021	34 438	541 583	429 022

Passif en milliers d'euros

	2002	2001
Capitaux propres		
Capital	120 593	100 495
Primes d'émission, de fusion, d'apport	115 461	72 547
Écarts de réévaluation	93	93
Réserves		
Réserve légale	12 059	10 050
Réserves réglementées	1 529	1 529
Autres	111	111
Report à nouveau	8 244	10 552
Résultat de l'exercice	35 326	27 249
Total I	293 416	222 626
Provisions pour risques et charges (II)	12 975	12 792
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	58 837	44 760
Fournisseurs et comptes rattachés	2 410	6 177
Autres	173 945	142 667
Total III	235 192	193 604
Total général (I + II + III)	541 583	429 022

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat en milliers d'euros

	Exercice 2002	Exercice 2001
Produits d'exploitation (hors taxes)		
Production vendue (biens et services)	7 246	24 520
Production stockée		-154
Subventions d'exploitation		2
Autres produits	1 303	1 218
Total I	8 549	25 586
Charges d'exploitation (hors taxes)		
Achats d'approvisionnement	-3	-440
Variations des stocks d'approvisionnement		-519
Autres charges externes	-5 318	-18 240
Impôts et taxes, versements assimilés	-749	-356
Rémunérations du personnel		-1 630
Charges sociales	222	-720
Dotations aux amortissements	-1 188	-1 512
Dotations aux provisions	-1 161	-140
Autres charges	-420	-73
Total II	-8 617	-23 630
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III)	15 560	16 837
Résultat d'exploitation (I - II + III)	15 492	18 793
Produits financiers (IV)	53 771	53 783
Charges financières (V)	-25 615	-23 261
Produits exceptionnels (VI)	24 994	48 130
Charges exceptionnelles (VII)	-20 052	-55 174
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-13 264	-15 022
Bénéfice ou perte (I - II + III + IV - V + VI - VII - VIII)	35 326	27 249

ANNEXE

au Bilan et Compte de Résultat de l'exercice 2002

Sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros.

Les notes ci-dessous énumérées font partie intégrante des comptes annuels. Les éléments de l'Annexe non significatifs dans la Société ou sans objet ne sont pas présentés.

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999.

Les comptes de la société sont consolidés par la Société EIFFAGE, 143, avenue de Verdun Issy-les-Moulineaux (92130).

MÉTHODES D'ÉVALUATION

CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- immobilisations incorporelles

Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement sont, sauf cas particuliers, prises en charge dans l'exercice.

- immobilisations corporelles

Les éléments d'actif immobilisé sont amortis par référence aux taux généralement pratiqués dans la profession.

- immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31/12/1976. Les provisions pour dépréciation des titres de participation sont généralement calculées par référence aux capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigées pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs et de développement.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et les créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes ; les gains de change latents ne sont pas dégagés.

PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS

La méthode de l'avancement est appliquée à tous les chantiers de la Société.

CHANTIERS EN ASSOCIATION

Conformément au Guide Comptable Professionnel et en ce qui concerne les sociétés en participation dont Appia n'est pas gérante, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la Société.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

La Société a opté en 1988 pour le régime d'intégration fiscale dont Eiffage, société mère, est chef de file. Ce régime a été renouvelé au 1/1/1998.

En application de la convention passée avec la société mère, les sociétés participant au groupe fiscal conservent la charge de l'impôt dont elles auraient été redevables si elles étaient restées en dehors de ce régime.

Les avantages et inconvénients du régime de groupe restent des profits ou pertes de la société mère.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comptable apparaissant au compte de résultat ne comprend que les produits des chantiers exécutés dans l'exercice y compris ceux relatifs aux sociétés en participation dont Appia peut être gérante.

RÉSULTAT DES FILIALES SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

2. IMMOBILISATIONS

État de l'actif immobilisé

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Droit au bail	84			84
Total immobilisations incorporelles	84			84
Terrains	11 456	468	84	11 840
Constructions	17 981	2 327	275	20 033
Installations techniques, matériel et outillage industriels	129			129
Autres immobilisations corporelles	33			33
Immobilisations corporelles en cours	363		115	248
Avances acomptes sur immobilisations	499		170	329
Total immobilisations corporelles	30 461	2 795	644	32 612
Participations	260 111	107 415	16 416	351 110
Créances rattachées à des participations	11			11
Autres titres immobilisés	379		65	314
Prêts	398		58	340
Autres immobilisations financières	44			44
Total immobilisations financières	260 943	107 415	16 539	351 819
Total général	291 488	110 210	17 183	384 515

3. AMORTISSEMENTS

État des amortissements

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la fin de l'exercice
Terrains	1 357	118		1 475
Constructions	9 034	1 453	215	10 272
Installations techniques, matériel et outillage industriels	103	6		109
Autres immobilisations corporelles	28	3		31
Total immobilisations corporelles	10 522	1 580	215	11 887
Total général	10 522	1 580	215	11 887

4. ÉTAT DES PROVISIONS

Nature des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Montant à la fin de l'exercice
			Reprises non utilisées	Reprises utilisées	
Provisions pour litiges	8 138	1 342		800	8 680
Provisions pour charges	4 654	507	330	536	4 295
Total des provisions pour risques et charges	12 792	1 849	330	1 336	12 975
Provisions pour dépréciation	21 375	3 686		2 510	22 551
Total général	34 167	5 535	330	3 846	35 526
Dont					
● d'exploitation		1 161		599	
dotations et		2 302			
● financières					
reprises		1 769		3 577	
● exceptionnelles					
● fusions		303			

Conformément à la législation en vigueur, la société applique le règlement CRC 2000-06 relatif aux passifs. Cette réglementation n'a pas d'incidence sur les méthodes de constatation des provisions au sein de l'entreprise. Les reprises non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

5. CRÉANCES ET DETTES

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Dettes

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et à cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58 836	57 508	1 329	
Emprunts et dettes financières diverses	1			
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 410	2 410		
Dettes sociales et fiscales	1 219	1 219		
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31	31		
Autres	172 695	172 695		
Total général	235 192	233 863	1 329	

6. ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Postes du bilan

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
A. Créances		
Participations	296 217	54 894
Créances clients et comptes rattachés	4	17
Autres créances	79 454	22 684
Total A	375 675	77 595
B. Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 400	
Autres dettes	149 017	7 540
Total B	150 417	7 540

7. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Postes du compte de résultat

	2002	2001
Charges et produits financiers		
Produits de participations	31 653	33 101
Intérêts financiers nets	-1 195	-2 296
Variation nette des provisions	-2 302	-284
Total	28 156	30 521
Charges et produits exceptionnels		
Résultat sur cessions et fusions	-6 150	-8 166
Produits/Charges nets de gestion	9 284	-4 009
Variation nette des provisions	1 808	5 131
Total	4 942	-7 044

Le résultat exceptionnel inclut une subvention reçue de sa société mère de 10 700 000 euros.

8. COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital social est divisé en 7 093 687 actions d'une valeur nominale de 17 euros chacune.

Il a été augmenté de 20 097 400 euros par l'émission de 1 182 200 actions d'une valeur nominale de 17 euros chacune.

9. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité

	Montant
Ventes	3
Travaux	3 910
Prestations de services	3 333
Total	7 246

10. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Résultat avant impôt	Impôt après réintégrations et déductions fiscales
Résultat courant	43 648	9 248
Résultat exceptionnel	4 942	4 016
Total	48 590	13 264

11. CRÉDIT BAIL

	Terrains et construction
Valeur d'origine	3 629
Amortissements	
• Cumuls exercices antérieurs	1 906
• Dotation de l'exercice	204
Total	2 110
Redevances payées	
• Cumuls exercices antérieurs	3 301
• Exercice	356
Total	3 657
Redevances restant à payer	
• A un an au plus	349
• A plus d'un an et cinq ans au plus	943
• A plus de cinq ans	339
Total	1 631
Valeur résiduelle	
• A un an au plus	46
Total	46
Montant pris en charge dans l'exercice	356



12. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

	Total
Emprunts et dettes financières divers	20 915
Effets escomptés	8 022
Loyers non échus sur baux commerciaux	69
Sociétés de personnes (GIE, SCI, SNC)	126 245
Total	155 251



13. RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	1998	1999	2000	2001	2002
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	29 362	90 120	90 120	100 495	120 593
b) Nombre d'actions émises	1 925 994	5 911 487	5 911 487	5 911 487	7 093 687
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire hors taxes	118 279	121 598	143 915	24 520	7 246
Résultats avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	16 177	3 917	42 262	36 534	52 290
Impôts sur les bénéfices	4 952	2 550	12 520	15 022	13 264
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3 994	3 682	30 651	27 249	35 326
Résultat distribué	8 808	18 024	20 099	29 557	16 315
Résultats par action (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	5,83		5,03	3,64	5,50
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	2,07		5,18	4,61	4,98
Dividende versé à chaque action (1)	4,57	3,05	3,40	5,00	2,30
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	701	638	637		
Montant de la masse salariale de l'exercice	20 791	18 239	25 662	1 626	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	8 716	8 268	11 298	473	

(1) Dividendes nets ne comprenant pas les crédits d'impôts et avoir fiscaux

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats bénéficiés ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1) (+ 50% du capital détenu par la Société)										
Adifer	350	182	100,000	1 417	1 417			510	36	
Appia 13	1 881		99,999	1 881	1 881			26 816	430	
Appia Alpes Maritimes	1 378	31	99,999	1 378	1 378			18 507	694	
Appia Eure et Loir	1 328		99,998	1 328	1 328			24 856	2 432	
Appia Gard Vaucluse	1 007		99,996	5 080	2 471			31 022	84	
Appia Grands Travaux	4 170		73,199	2 900	2 900			25 567	1 161	
Appia Loire Haute Loire	1 647		99,999	2 550	2 550			27 115	1 107	
Appia Somme	1 496	2	99,999	2 136	2 136			20 828	683	
Appia Sud Ile-de-France	2 022		99,999	10 938	4 953			20 633	-380	
Asphalteurs Réunis	79	1 150	99,981	2 427	2 183			2 828	-239	
Carrières des Chênes	84	75	99,800	6 635	3 803			5 085	460	733
Carrières des Grands Caoux	3 412		100,000	3 412	3 412			7 063	733	
Carrières du Grisot	2 040		99,990	2 040	2 040			38	-113	
Ceze	691	522	99,998	3 349	3 349			3 185	385	1 080
Ciot	513	508	50,072	1 225	1 225			4 722	77	241
Clamens	1 000		99,986	5 830	5 830			17 168	-2 177	817
DLE	4 200	97	99,997	10 755	10 755			72 999	1 027	1 605
Financière Morin	2 239	41	100,000	28 861	28 861				-8	231
Foucher	336	55	99,995	2 287	2 287			2 134	168	406
Gauthey	851	7	99,999	1 963	1 963			16 817	440	
Générale routière*	47 895	792	64,212	47 224	47 224			270 476	-6 956	
Gerland Isardrôme	1 809	6	99,999	1 809	1 809			29 355	-157	
Gerland Lyon	1 335		99,999	1 355	1 355			31 144	509	
Gerland Savoie Lemans	2 658		100,000	2 658	2 658			58 581	1 086	
HC Développement	160	678	99,950	2 932	2 932			22	354	
Heinrich Walter*	767	583	100,000	7 754	7 754			37 444	1 450	1 201
Lefranc	40	44	99,960	1 524	1 524			6 952	253	516
Le Quillec	38	25	99,917	2 742	2 742			4 640	68	638
May	310	4	99,990	4 960	3 643			10 864	133	
Mazza SNC	1 938		99,999	1 938	1 938			60 004	606	
Panasfalto	886	21 231	100,000	33 565	33 565			58 602	2 473	2 241
Piani	3 052	3 441	99,999	6 170	6 170			41 411	-2 501	
Revillon	1 280	1 334	99,990	4 307	4 307			30 795	135	740
SCMS	520	30	99,997	3 142	3 142			5 883	925	
Sesen	314	565	99,959	1 721	1 721			11 732	399	
Soloroute	750	433	99,998	5 227	2 104			143	-229	
TPAM	752	10	97,556	1 550	1 550			11 587	9	
Transroute	48	145	99,967	6 858	6 858			36 062	801	955
Verdolini	190	283	99,992	3 964	3 964			4 095	57	526
2) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)										
Malet				9 482	8 832					161
Société des Matériaux de Beauce				2 917	2 917					402
Durance Granulats				992	992					214
B- Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1) Filiales non reprises au § A				57 874	55 747					
2) Participations non reprises au § A				40 367	38 624					
* Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées										

RÉSOLUTIONS

de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2002 et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2002 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2002.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition du résultat proposées par le Conseil.

En conséquence, elle décide que le bénéfice de l'exercice de 35.326.346,76 euros augmenté du report à nouveau antérieur créditeur de 8.243.677,86 euros formant un total disponible de 43.570.024,62 euros sera réparti comme suit :

• distribution aux 7.093.687 actions d'un dividende global de	16 315 480,10 €
• prélèvement pour être reporté à nouveau	27 254 544,52 €
	43 570 024,62 €

Le dividende net total est fixé à 2,30 euros par action.

Le règlement de ce dividende sera effectué au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	1999	2000	2001
Nombre d'actions	5.911.487	5.911.487	5.911.487
Dividende net	3,05 €	3,40 €	5,00 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et constaté que le capital social est entièrement libéré, décide d'accorder à chaque actionnaire, sur la totalité du dividende mis en distribution par l'Assemblée, soit 2,30 euros par action, la possibilité d'opter entre le paiement du dividende en actions de la Société ou en numéraire.

Les actions nouvelles, au nominal de 17 euros, objets de la présente seront émises à 39,06 euros. Cette valeur a été obtenue en divisant le montant des capitaux propres du bilan au 31 décembre 2002, après affectation du bénéfice distribué, par le nombre de titres existant à cette date. Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces adéquate.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement de leur dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 20 Mai et le 30 Mai 2003 inclus pour en faire la demande.

En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option au terme de ce délai ne pourra recevoir la totalité du dividende lui revenant qu'en espèces.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les prescriptions légales et statutaires et porteront jouissance au 1er Janvier 2003.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour assurer l'exécution des décisions précitées, et préciser les modalités d'application et d'exécution, apporter à l'article 6

des statuts toutes les modifications nécessaires relatives au montant du capital social et au nombre d'actions qu'il représente en conséquence de l'augmentation de capital qui résultera de la présente décision.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, à la suite de l'augmentation de capital qui résultera de l'exercice des options de paiement de la totalité du dividende en actions nouvelles, décide de doter la réserve légale à hauteur de 10 % de l'augmentation de capital ainsi réalisée par prélèvement sur la prime d'émission. Elle confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour assurer l'exécution de cette décision.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, ratifie les conventions intervenues au cours de l'exercice 2002 entre la société et les administrateurs ou entre la société et d'autres sociétés ayant des administrateurs communs.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Max ROCHE, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Pierre LUCIANI.

Monsieur ROCHE exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2005.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur André TRICOIRE vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2009.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration :

- prend acte de la démission ce jour de Monsieur Yves NICOLAS, co-Commissaire aux Comptes suppléant,
- nomme en remplacement la société PricewaterhouseCoopers Audit, Société anonyme au capital de 1.255.230 euros, dont le siège social est sis à PARIS (75017) 32, Rue Guersant, immatriculée au RCS de Paris, sous le n° 672 006 483, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2005.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

LA RESPONSABILITÉ D'APPRIA DANS LE

La nature même des activités d'Appria

lui commande d'assurer

sa responsabilité sociale et sociétale

comme sa responsabilité environnementale.

Troisième entreprise de travaux publics routiers en France, Appria, en 2002, a poursuivi sa croissance externe tout en veillant à l'intégration des nouveaux collaborateurs dans le Groupe.

Pour ce qui est de la préoccupation environnementale, elle a toujours été une composante des activités d'Appria grâce à l'innovation apportée aux produits et aux techniques et à la volonté d'être un acteur majeur du recyclage et de la valorisation des matériaux tout en assurant une gestion équilibrée de la ressource naturelle. 2002 marque néanmoins une étape décisive grâce à la définition d'objectifs quantifiés à la mise en place en interne des moyens humains nécessaires à leur atteinte.

En 2003, une veille réglementaire environnementale sera mise en place à l'identique de celle qui existe dans le domaine de la qualité et des sessions de formation seront tenues dans l'objectif d'inscrire la démarche du développement durable dans les métiers de la route.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

Les effectifs totaux à fin décembre 2002 étaient au nombre de 15 224 dont plus de 14 500 en contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée représentant 4,3% de l'effectif total. Les ouvriers représentaient 65% de l'effectif total, les Etam 26%, les cadres le solde soit 9%.

Appria a recruté plus de 1 200 salariés en 2002 ; compte tenu des départs, l'évolution de l'effectif total d'Appria est en hausse de plus de 15% par rapport à 2001. Cette augmentation s'explique par l'effet de la croissance externe.

Dans le cadre de l'intégration de Générale Routière, les filiales d'Appria ont mené une politique prudente de gestion des effectifs, doublée d'une adaptation aux besoins du marché en entraînant une baisse sensible (- 25%) du recours aux intérimaires par rapport à 2001 ; les intérimaires ont représenté en 2002 moins de 8,5% de l'effectif total.

Appria Ouest/Ile-de-France a dû mener en 2002 une restructuration de son organisation pour s'adapter à une baisse conséquente de son marché, ce qui a entraîné 36 suppressions de postes. Dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, le traitement des cas individuels a permis de réduire le nombre de licenciements économiques à 6 (dont 3 après refus de mutation). Les reclassements intervenus ont été effectués au sein des autres filiales Appria et du Groupe Eiffage.

Dans des activités fortement marquées par la saisonnalité, les conditions climatiques et les cycles de la commande publique, le recours aux heures supplémentaires se fait dans le cadre des accords d'organisation du temps de travail.

1. LE RECRUTEMENT ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS

La moyenne d'âge relativement élevée (elle est de 42 ans), la perspective de nombreux départs à la retraite, la nécessité de renouveler les générations et de transmettre les savoir-faire sont les motivations sur lesquelles se fonde la politique de recrutement et d'accompagnement des personnels dans toutes les catégories socio-professionnelles :

- la participation à de nombreux forums permet de faire connaître les métiers routiers aux jeunes étudiants, de les accueillir en stages sur les chantiers et dans les filiales,
- la formation en alternance de chefs de chantiers, traitée en partenariat avec le CFC d'Egletons en 2001 avait donné de bons résultats. Elle sera reprise en 2003. Les filiales accueillent des jeunes dans le cadre de l'alternance et Appia dispose d'un vivier d'une centaine de tuteurs pour les accompagner,
- l'intégration des jeunes ingénieurs se déroule sur leur première année au rythme d'une participation à six modules au cours desquels ils se familiarisent aux matériels, aux techniques, au contexte réglementaire et législatif. A la fin du cycle, ils font part de la perception qu'ils ont acquis de leur métier à la Direction Générale.

2. LA PRIORITÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ

AT ayant entraîné un arrêt de travail :	863
Taux de Fréquence :	36,4
Taux de gravité :	2,14

Les chiffres montrent une relative stabilité entre l'année 2001 et l'année 2002. Ils sont néanmoins trop élevés. L'objectif est de situer Appia en dessous de la médiane de la profession.

Pour ce faire, chaque région dispose d'un animateur prévention-sécurité et chaque filiale d'un correspondant-sécurité. Les CHSCT jouent leur rôle dans la prévention et l'analyse des accidents. Dans les unités inférieures à 50 salariés, des commissions d'hygiène et de sécurité créées à l'initiative de l'entreprise assurent alerte et analyse.

Dans le cadre de la formation, le volume d'heures consacrées à la sécurité, représente 1/3 du total des heures de formation et plus de 58 % des stagiaires.

En 2002, toute la gamme des vêtements de protection individuelle a été renouvelée avec un double souci : respecter les normes de sécurité en matière de vêtements de travail et assurer un confort d'utilisation, améliorant les conditions de travail. Le livret individuel de consignes de sécurité adaptées à chaque métier (routes, assainissement, réseaux...) a été remis à jour et diffusé dans toutes les unités. A l'aide d'exemples imagés, il insiste sur la connaissance du risque et le caractère non fatal de l'accident. Une attention particulière est portée au risque dû à la circulation des engins et des véhicules facteurs de nombreux accidents, notamment dans les phases de recul.

Le respect de la sécurité peut se conjuguer avec la volonté de servir une grande cause humanitaire. C'est ainsi que la filiale DLE et ses sous-traitants se sont alliés à Codegaz, l'association humanitaire de Gaz de France dans le cadre du chantier Gazoduc de Normandie. Un challenge sécurité et une collecte de dons ont été organisés dans le but de réaliser des puits au Cambodge.



LA RESPONSABILITÉ D'APPJA DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3. LE DIALOGUE SOCIAL

Des comités régionaux et un comité de branche dont le principe et la mise en place avaient fait l'objet d'un accord négocié en 2001 sont les instruments du dialogue social dans le respect du principe de subsidiarité qui fait de chaque filiale le premier lieu de concertation entre directions opérationnelles et représentants du personnel.

- Un dispositif d'amélioration de la prévoyance mis au point et négocié avec PROBTP est applicable depuis le 1er janvier 2003, et chaque filiale peut y adhérer. Ce dispositif assure le maintien du salaire net pendant trois ans en cas d'arrêt de travail.
- La participation et l'intéressement représentent 9.875.974 euros.

En 2002, toutes les filiales ont souscrit à l'accord de groupe qui prévoit l'affectation de la participation à un FCPE investi en actions Eiffage.

4. L'EFFORT DE FORMATION

8.261.100 euros représentent 146.232 heures de formation, ce qui représente 8.541 stagiaires.

En 2002, l'effort de formation a porté sur trois priorités :

- la prévention et la sécurité,
- la professionnalisation des métiers grâce à l'acquisition et à la maîtrise d'un logiciel interne d'achats et de préparation de chantiers,
- les formations destinées aux conducteurs et chefs de chantiers sur les techniques et les produits Appja, l'innovation et le recyclage.

Ces priorités seront poursuivies en 2003 qui verra également se réaliser la formation au CACES de tous les conducteurs d'engins d'Appja afin d'anticiper de deux années l'obligation réglementaire. Dans le cadre de cet objectif, Appja GD Formation, intégrant l'expertise de Générale Formation en la matière, s'est lancé dans une démarche de certification sous l'égide de l'AFAQ. A ce stade, Appja GD a obtenu une autorisation provisoire, préalable à l'obtention en 2003 du certificat de qualification "Testeur CACES".

Par ailleurs, Appja participe au sein de l'USIRF (Union des Industries Routières de France) à une démarche concertée de validation des acquis professionnels. Un certificat de qualification professionnelle (Constructeur en voirie urbaine et réseaux) a été créé en 2002 pour

apporter une reconnaissance officielle du savoir-faire des ouvriers concernés, grâce à une validation s'appuyant d'une part sur les compétences effectivement constatées dans l'entreprise, et d'autre part sur l'examen de ces compétences par un jury paritaire.

Cette initiative permettra aux ouvriers répondant aux critères de qualification de voir leur compétence validée au niveau de la profession et confirmée par un positionnement dans la grille des emplois de la Convention Collective.

2003 verra cette démarche se concrétiser avec la réunion des premiers jurys d'évaluation.

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'activité d'Appja est diversifiée : travaux avec environ 30 000 chantiers par an, production industrielle avec centrales d'enrobage, usines de liants, contrôle qualité et formulation avec ses laboratoires. En 2002, 51 postes d'enrobage représentant 3,7 millions de tonnes produites par Appja ont fait l'objet d'un état des lieux environnemental et 10 usines de liants ont fait l'objet d'un audit initial.

C'est à partir de cette analyse minutieuse qu'a été bâti le Plan d'Action Environnemental qui fixe des objectifs et définit des indicateurs de suivi. Un groupe de travail d'une dizaine de personnes incluant des correspondants régionaux et des exploitants s'est constitué.

Ce plan se déclinera en tenant compte des impératifs propres à chaque type d'unité et en fonction d'une stratégie reposant sur quatre priorités : l'effort de certification, le recyclage et la valorisation des matériaux, l'innovation et la réduction des pollutions et des nuisances.



1. L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE PAR LA CERTIFICATION

LA DÉMARCHE QUALITÉ

La démarche qualité est déjà ancienne : lancée à l'initiative des responsables de filiales, elle a été ensuite régionalisée et harmonisée par la contribution de la Direction Qualité lors de la mise en place de la version 2000 de la norme ISO 9000.

Cette harmonisation a permis de fixer des objectifs partagés par tous :

- réaliser des chantiers en respectant les exigences légales et réglementaires,
- donner satisfaction au client, en l'aidant d'abord à bien définir ses besoins, en communiquant ensuite de façon efficace avec lui pendant toutes les phases du chantier, en s'assurant enfin de sa satisfaction après la réalisation des travaux,
- donner aux responsables d'unité les moyens de mieux gérer les compétences de leur personnel et ainsi favoriser la gestion des emplois,
- améliorer les performances par l'analyse des risques et des dysfonctionnements,
- mettre en place les actions d'amélioration et s'assurer de leur efficacité.

Au 31 décembre 2002, les unités certifiées ISO 9000 représentent 1,3 milliard d'euros de C.A., soit 65% sur le territoire national et 70% en prenant en compte le périmètre européen.

L'objectif est de couvrir la totalité du chiffre d'affaires en 2004.

L'EFFORT DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

● En 2002, deux certifications environnementales ISO 1400 ont été obtenues :

● l'une pour la centrale d'enrobage SMEG (Société des Matériaux Enrobés de Garonne) qui fabrique et commercialise des enrobés à chaud et à froid,

● l'autre pour Gailledrat, filiale de béton à plat et d'équipements. Ces deux expériences servent de références aux activités d'Appia auxquelles des objectifs ambitieux ont été fixés pour 2003.

● En 2003, la certification ISO 14001 va devenir prioritaire pour les industries. Pour les centrales d'enrobage, l'objectif est de lancer la certification pour 10 unités en visant au moins une par région ; pour les unités de fabrication de liants, l'objectif est de 7 sites ; pour les carrières l'objectif est de 3 unités.

Dans le domaine des laboratoires, toutes les unités régionales devront être agréées Laboroute, à l'image des deux laboratoires déjà certifiés : Corbas (agglomération de Lyon) qui a l'accréditation Cofrac et Ciry-Salsogne dans l'Aisne qui est ISO 9000.

Parallèlement à cette activité de certification, l'analyse et l'audit environnementaux des sites entamés en 2002 se poursuivront pour les postes d'enrobage, les usines de liants et les carrières.

	2002	2003	2004	2005
Analyses	50	20	20	20
Audits	12	20	25	25
Certifications 14001		5	15	15

2. LA PRIORITÉ STRATÉGIQUE DONNÉE AU RECYCLAGE

LES INERTES ISSUS DU RECYCLAGE

Appia génère des déchets inertes et la déconstruction des enrobés correspond à environ 1 million de tonnes chaque année chez Appia (sur un total de 5 millions de tonnes au niveau national).

LA RESPONSABILITÉ D'APPRIA DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le souci de réaliser des économies de ressources naturelles est la conséquence d'une double préoccupation environnementale et économique.

Présent depuis plusieurs années sur ce terrain d'intervention, Appria s'est doté en partenariat avec Eiffage Construction d'une grande plate forme de recyclage ENVIMAT qui produit 400 000 tonnes/an et qui a procédé à d'importants investissements en 2002.

Le nombre de plates-formes de recyclage a doublé en une année et compte tenu de la montée en puissance plus lente que prévue, le potentiel n'est pas encore pleinement utilisé.

L'évolution est significative :

2001	25 plates-formes en service	1 050 000 t
2002	55 plates-formes en service	1 450 000 t
2003	22 plates-formes en projet	2 000 000 t

Il faut noter qu'aujourd'hui moins de 50 % des inertes produits par l'activité routière et de BTP sont valorisés dans des conditions correctes. Cela justifie qu'Appria se préoccupe du stockage et du traitement des inertes dans les conditions réglementaires requises.

LES DÉCHETS ISSUS DE L'INDUSTRIE ET DES MÉNAGES

Appria participe au programme national de valorisation des déchets industriels. En 2003, un accord de principe devrait aboutir à la valorisation de 500 000 tonnes de laitiers sur le site de Dunkerque. L'entrée de Clamens chez Appria correspond à une valorisation de 170 000 tonnes de mâchefers issus de l'incinération de déchets ménagers, ENVIMAT traite 150 000 tonnes. Les mâchefers traités sont réutilisés selon les normes en vigueur en remblais et en sous-couches de chaussée. Une convention de recherche avec le Ministère de l'Équipement et l'ADEME s'est conclue par la soutenance d'une thèse sur le sujet des MIOM en janvier 2003. Un autre projet est en cours dans le Nord.

L'opération menée en Région Méditerranée avec la reprise par Appria du groupement BEC Nicolin place celle-ci à la tête d'une activité de stockage s'élevant à 1,2 millions de tonnes avec l'ouverture d'un CET de classe 3 avec plate-forme de recyclage à Grabels, près de Montpellier.

3. LA RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES REJETS POLLUANTS

L'enquête sur l'état environnemental des centrales d'enrobage et des usines de liants a révélé un certain nombre de bonnes pratiques et a fixé les axes de progrès pour l'avenir.

L'AIR

Le traitement des poussières est en général correctement fait. La gêne olfactive des riverains d'usines est une préoccupation constante. Afin de l'éviter, les produits à base de houille ont été éliminés. Des dispositifs de filtres à charbon actif sont mis en place progressivement. Des études sont en cours pour réduire les odeurs.

L'EAU ET LES SOLS

La maîtrise des eaux de ruissellement est à ce jour insuffisante et doit être améliorée.

Les rétentions de fioul et de bitumes sont satisfaisantes sauf dans les chaufferies et des progrès substantiels doivent s'opérer dans les aires de circulation afin de prévenir les risques de pollution des sols.

LES DÉCHETS

Une campagne de sensibilisation à la gestion des déchets sera mise en place notamment sur les chantiers. Elle concernera les sites industriels, mais une implication des personnels de chantiers sera également recherchée.

4. LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

En fonction des caractéristiques du site ou du chantier, des pistes visant à générer des économies d'énergies sont ouvertes et seront poursuivies :

- passage au gaz naturel comme combustible dans les installations industrielles,
- couverture des matériaux sableux, diminution de la température de fabrication et isolation des installations de stockage des produits finis dans les postes d'enrobage,
- préférence donnée dans les achats de matériels et de fournitures aux produits susceptibles de marquer des aptitudes particulières dans ce domaine.

5. L'INNOVATION DANS LES PRODUITS ET LES TECHNIQUES

- **Le retraitement en place** est une technique économe en énergie et en risque de pollution engendrée par le déplacement des camions. Un bon exemple de cette technique est à relever sur le chantier de l'A10 où les procédés Appia, ARC 700 et Rafted ont permis de sauver de la décharge 100 000 t de matériaux en les réutilisant pour la réfection de 5 km de voie lente. La réussite de cette expérience laisse augurer de la reconstruction de voies lentes selon cette méthode sur une partie du réseau autoroutier français.

- **La pertinence de l'utilisation des huiles d'origine agricole/biologique** pour leurs incidences positives sur l'environnement et la santé a été démontrée par une analyse comparative de leur cycle de vie avec celui des produits d'origine fossile. L'usage de ces produits a connu un fort développement en 2002.

- Le développement de la technique des **enrobés à froid** permet à la fois la réduction de la consommation énergétique et une meilleure protection de l'environnement,

- **En 2002, la technique des enrobés phoniques** s'est développée. En site urbain, comme à Marseille par exemple, les résultats obtenus dans la chute de l'intensité des décibels sont particulièrement spectaculaires.

- **La sécurité des utilisateurs** des voies routières dans les villes et les tunnels est mieux assurée avec l'utilisation de produits lumineux.

Cette technique permet aussi une économie énergétique, car elle permet de diminuer la puissance d'éclairage nécessaire.

CONCLUSION

2002 a été une année marquante en ce qui concerne la prise en compte du développement durable dans le groupe Appia.

Dans le domaine environnemental, la démarche s'est amplifiée et structurée avec la mise en place de nouveaux moyens.

Dans le domaine social, l'intégration de nouvelles sociétés avec leurs collaborateurs a créé une charge de travail supplémentaire qui n'a pas freiné les actions en cours.

Pour les années à venir, des objectifs ont été définis en matière de formation, d'amélioration de la sécurité et de développement de la responsabilité environnementale.

ÉTATS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2002

Bilan actif en milliers d'euros

	2002	2001
Actif immobilisé		
Écarts d'acquisition	87 724	67 115
Immobilisations incorporelles	14 421	2 856
Immobilisations corporelles	134 983	87 515
Immobilisations financières	74 864	84 140
Titres mis en équivalence	8 608	8 369
Total actif immobilisé	320 601	249 995
Actif circulant		
Stocks	23 987	11 535
Clients et comptes rattachés	572 391	495 241
Autres créances et compte de régularisation	144 850	91 441
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	101 522	118 599
Total de l'actif	1 163 351	966 811

Bilan passif en milliers d'euros

	2002	2001
Capitaux propres		
Capital	120 593	100 495
Réserves consolidées	136 288	90 952
Résultat de l'exercice	15 979	30 339
Capitaux propres du Groupe	272 860	221 786
Intérêts minoritaires	321	354
Provisions pour risques et charges	62 813	46 038
Dettes		
Emprunts et dettes financières	99 353	77 291
Fournisseurs et comptes rattachés	456 073	380 951
Autres dettes et comptes de régularisation	271 930	240 391
Total du passif	1 163 351	966 811

Compte de résultat en milliers d'euros

	2002	2001
Production de l'exercice	1 816 798	1 653 684
Autres produits	40 513	32 302
Produits d'exploitation	1 857 311	1 685 986
Charges d'exploitation	-1 778 750	-1 603 189
Excédent brut d'exploitation	78 561	82 797
Dotations aux amortissements	-37 899	-22 740
Variation nette des provisions	-526	1 559
Résultat d'exploitation	40 136	61 616
Charges et produits financiers	-735	-315
Résultat courant des entreprises intégrées	39 401	61 301
Charges et produits exceptionnels	-1 246	-5 099
Impôt sur les résultats	-16 838	-20 369
Quotes-parts dans les résultats des entreprises mises en équivalence	878	2 053
Résultat avant écarts d'acquisition	22 195	37 886
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-6 302	-7 561
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 893	30 325
Intérêts minoritaires	86	14
Résultat net (Part du Groupe)	15 979	30 339



143, avenue de Verdun
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 41 08 38 38
Fax : 04 41 08 38 90
www.appia.fr

Société Anonyme au capital de
120 592 679 euros
542 094 792 RCS Nanterre